

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 3 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades et Pernet

Absent : Mr Desfarges

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 7

**Date de convocation :** 26/01/2023

**Date d'affichage :** 27/01/2023

**- Production d'énergies renouvelables : présentation par la société BayWa r.e.**

M. Deschamps indique avoir récemment été démarché par la société BayWa r.e. pour pouvoir étudier les opportunités de développement éolien et solaire sur la commune. Suite à deux entretiens avec le M. Deschamps et M. Claisse, et après avoir effectué des analyses, deux chefs de projets viennent présenter les résultats au Conseil Municipal :

Sur le plan éolien, M. Bajou, chef de projets, explique que trois opportunités sont ressorties sur le territoire de Lalizolle mais que seulement une a pu être retenue. Elle se trouve à cheval sur la commune de Nades mais le Conseil Municipal de cette dernière n'étant pas ouverte à la discussion à ce sujet, la zone d'exploitation devient plus restreinte et concentrée sur la commune de Lalizolle au lieu-dit Le Parc.

Ainsi, sur le périmètre restant, 3 à 4 éoliennes de 3 à 4,5 MW chacune pourraient être accueillies (chiffre approximatif à confirmer).

A ce stade, la société a besoin de l'aval du Conseil Municipal pour rencontrer les propriétaires des parcelles concernées. Cet avis n'engage en rien, il permet juste de travailler en toute transparence avec la population. Puis, si les propriétaires sont d'accord, les conseillers seront, à ce moment là, tenus de prendre une délibération autorisant le lancement des études (pose d'un mât de mesures pendant 12 à 18 mois). Cette délibération n'approuvera encore pas le projet mais permettra d'en savoir davantage sur le réel potentiel de l'emplacement.

M. Claisse veut être sûr que la société ne rencontrera pas les propriétaires au nom de la commune.

M. Pesson fait quant à lui remarquer que, même si Nades est contre ce type de projet, l'installation d'éoliennes à Lalizolle s'imposerait malgré tout à eux visuellement. M. Bajou précise que les habitants de Nades pourront émettre un avis au moment de l'enquête publique.

M. Pesson s'interroge ensuite sur l'entretien du chemin. M. Bajou explique qu'une convention prévoyant d'éventuels aménagements ainsi que sa remise en état serait signée avec les propriétaires.

En conclusion, M. Bajou indique qu'un tel projet ne verrait pas le jour avant 6, 7 ans.

Mme Toutain, cheffe de projets solaires, présente, à son tour, les opportunités de développement dans ce domaine. Un terrain privé d'environ 7ha de prairie, toujours sur le même lieu-dit, pourrait accueillir un projet de 7,7 MWc pour une production de 10,3 GWh, soit la consommation électrique de 4 600

personnes.

M. Claisse souhaiterait savoir si ce type d'installation est plus facile à mettre en place qu'un projet éolien. Mme Toutain précise qu'il s'agit effectivement de structures plus légères mais que ce type de projet peut être confronté à d'autres contraintes : il demande, par exemple, une plus grande surface d'exploitation.

Comme pour le projet éolien, dès l'accord des propriétaires et l'approbation du Conseil Municipal, des études sur 4 saisons pourraient être lancées. Selon Mme Toutain, un tel projet peut aboutir au bout de 3 ans.

Mme Kahane demande quel type de technologie pourrait être retenu pour ce projet. Mme Toutain explique que BayWa r.e. ne propose pas de parcs de trackers mais qu'aucune autre technologie n'est pour l'instant exclue. Seul le projet le moins impactant sera conservé.

M. Claisse s'interroge sur le devenir des installations en cas de décès du propriétaire. Mme Toutain indique que les ayant-droits en hériteront et que rien ne pourra être remis en cause.

Mme Chiron souhaiterait avoir des précisions sur les équipements nécessaires à un parc solaire : un panneau nécessite deux pieux, des câbles et un onduleur, puis d'autres câbles pour pouvoir le relier à un poste de transformation qui, lui-même, reconduira l'électricité vers un poste de distribution.

En termes de retombées fiscales, la commune pourrait toucher, selon les estimations, 6 917 € par an pour une éolienne et 6 540 € par an pour un projet solaire. Ces chiffres sont indexés et peuvent donc varier au fil du temps.

M. Claisse demande ce qu'obtiennent les propriétaires. M. Bajou indique qu'ils peuvent recevoir environ 10 000 € par an pour une éolienne.

L'avis du Conseil Municipal est alors demandé par les deux chefs de projets afin de savoir s'ils peuvent contacter les propriétaires des différentes parcelles pour recueillir leurs points de vue et, éventuellement, leur accord : la majorité des membres présents donne son autorisation à la rencontre des propriétaires (6 pour et 1 contre).

### **- Rapport Social Unique 2021**

Remplaçant depuis peu le Bilan Social, le RSU est le nouveau document annuel qui recueille l'ensemble des données relatives au personnel communal (absentéisme, âge, rémunération,...).

Après avoir été saisi, le rapport doit être soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion puis être présenté au Conseil Municipal.

M. Deschamps explique que le Comité Technique a émis un avis favorable le 1<sup>er</sup> décembre dernier et fait désormais part du contenu de ce document à l'ensemble des membres présents.

Vote : le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et décide de l'afficher en mairie et de le publier sur le site Internet de la commune.

### **- Épicerie**

Comme convenu lors de la dernière séance, la commission « épicerie » s'est réunie à deux reprises en fin d'année pour établir l'appel à projet d'un commerce saisonnier.

Les candidatures sont ouvertes depuis le 12 décembre et se terminent le 6 février prochain. A ce jour, trois dossiers ont été reçus en mairie (une copie est distribuée à chacun des membres présents).

M. Deschamps rappelle les conditions fixées par la commission :

- loyer mensuel : 75 € HT
- deux mois de caution
- établissement d'un bail dérogatoire potentiellement renouvelable pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2023

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

M. Deschamps fait également part de la proposition du liquidateur de racheter l'ensemble du matériel laissé par la précédente gérante et estimé à 510 € par un huissier. Chaque conseiller prend connaissance de l'inventaire de cet actif.

M. Deschamps pense qu'il serait judicieux de reprendre ce matériel pour deux raisons : cela permettrait, d'une part, de compléter la liste des équipements du commerce, et d'autre part, de récupérer les clés du local très rapidement. Des visites avec les candidats pourront alors être organisées et, dans la foulée, la tenue d'un jury pourra être programmée pour sélectionner le profil idéal.

M. Pesson est toutefois sceptique sur la reprise des denrées périssables figurant sur la liste de l'actif. Chacun pense qu'elles pourront être réutilisées d'une manière ou d'une autre (cantine, Comité des Fêtes,...).

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte la proposition de l'huissier et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

M. Deschamps rappelle également qu'une réflexion sur le nom que porterait définitivement ce magasin avait été demandée aux conseillers. M. Claisse demande pourquoi le futur gérant ne pourrait-il pas choisir lui-même. Mme Kahane précise qu'avec ce système de gérant « à l'année », il serait préférable que le commerce ne change pas de nom tous les ans.

Seule Mme Chiron a fait plusieurs propositions : « La Bourbonnaise », « Le relais de Lali », « Au plus près » ou « Préférence village ». L'ensemble des membres présents opte pour « Le relais de Lali ».

### **- Éclairage public : renouvellement de foyers vétustes**

M. Deschamps rappelle que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise, le remplacement des lampadaires existants par des installations plus modernes et plus esthétiques avaient été évoqué.

Il ajoute, qu'après le passage d'un technicien du SDE sur la commune, le renouvellement des foyers les plus vétustes (13 âgés de plus de 15 ans) a été proposé et chiffré par le syndicat.

Le plan de financement serait alors le suivant :

- coût total de ces travaux : 13 424 €
- participation du SDE : 10 061 € (80 %)
- reste à charge pour la commune : 3 363 € avec possibilité d'étalement sur 5 ans, soit 696 € par an

L'économie réalisée par cette opération est estimée à 521 € par an.

Vote : le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Départ de M. Pesson.

### **- Aménagement paysager du cimetière**

Suite à l'interdiction d'utiliser des produits de désherbage, il devient de plus en plus difficile d'entretenir correctement le cimetière.

Ainsi, M. Deschamps et M. Claisse se sont penchés sur la question de l'engazonnement avec l'aide du paysagiste retenu pour le projet de la place de l'église. Celui-ci propose d'engazonner les allées et entre les tombes avec la méthode de l'hydromulching (projection d'un substrat contenant des graines de graminées à très faible pousse) depuis l'entrée principale jusqu'à la croix, soit sur environ 970 m<sup>2</sup>.

Mme Chiron demande si de la pose de graviers ne serait pas plus judicieuse. M. Deschamps précise que, malheureusement, l'herbe arrive à pousser à travers et Mme Puravet ajoute que, pour les fauteuils roulants, ce n'est pas l'idéal.

Chiffrée à 6 693 € HT, cette opération pourrait être subventionnée à hauteur de 35 % par l'Etat, soit le plan de financement suivant :

- DETR : 2 346 € HT
- autofinancement : 4 347 € HT

Mme Chiron souhaiterait savoir ce que comprend ce tarif. M. Deschamps indique qu'il y a la main d'œuvre (préparation du support et enherbement) et la fourniture des matières nécessaires (mélange de semences adaptées).

Vote : le Conseil Municipal accepte ce projet à l'unanimité.

### **- Travaux de voirie 2023**

Comme évoqué dans la séance du 25 novembre dernier, les chemins de la Veauce (420 ml + patte d'oie) et du Pré du Four (320 ml + patte d'oie) feront cette année l'objet d'une réfection.

Les travaux, estimés à 17 976,50 € HT, pourront prétendre à une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30 % (5 392,95 €) et dans la limite du kilomètre imposé, soit un reste à charge pour la commune de 12 583,55 €.

Selon M. Deschamps, la seconde partie du Chemin des Ronzières et le Chemin des Etangs resteront à traiter en 2024. M. Conduché pense toutefois qu'un peu d'enrobé sera nécessaire en attendant car beaucoup de trous se sont formés après l'épisode de neige.

Vote : l'ensemble des membres présents approuve ce programme de travaux.

### **- Dispositif de solidarité départementale 2023**

M. Deschamps rappelle que, suite au vol du véhicule le 10 novembre dernier, une demande de subvention urgente, au titre du dispositif de la solidarité départementale, avait été sollicitée lors de la dernière séance afin de pouvoir remplacer la voiture et compléter le matériel manquant.

Or, depuis peu, l'assurance a fait savoir qu'elle remboursait intégralement le véhicule volé (hors franchise), soit à hauteur de 4 083 €.

La subvention n'étant alors plus utile pour cet achat, M. Deschamps propose de revoir la demande en maintenant le matériel et l'outillage et en la complétant avec la réhabilitation du logement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école de Boënat (douche, peintures,...) évoquée lors de la précédente réunion.

Cet ensemble, dont les dépenses s'élèvent à 11 593,97 € HT, peut bénéficier d'une subvention du Département plafonnée à 5 000 €, soit un reste à charge pour la commune de 6 593,97 € HT.

Vote : le Conseil Municipal valide ce projet.

### **- Amélioration de la signalisation du bourg**

M. Deschamps rappelle que l'absence de signalisation dans le bourg, notamment pour indiquer les sites publics et les commerces, lui a souvent été fait remarquer.

M. Claisse, qui s'est occupé du dossier, a pu faire venir un représentant de la société MIC Signaloc pour dresser la liste des points à indiquer et repérer leurs lieux d'implantation.

Ainsi, il serait nécessaire de poser, au total, 35 plaques sur 6 bi mâts et ce à 3 points différents (carrefour de la Route de Boënat, carrefour de la Route de Sussat et carrefour de la Route de Chouvigny).

Cet investissement, pose comprise, a été chiffré à 6 999,07 € HT et pourrait prétendre à une aide de l'Etat à hauteur de 45 % (3 149,58 € HT), soit un reste à charge pour la commune de 3 849,49 € HT.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

En résumé, avec l'ensemble de ces investissements ainsi validés, les opérations seront inscrites de la manière suivante au budget primitif :

- 51 000 € TTC en dépenses
- 16 000 € en recettes

soit un coût net de 35 000 €, sans tenir compte de la récupération de la TVA dans 2 ans, ce qui reste tout à fait modeste en ces temps difficiles.

Mme Chiron demande s'il ne serait tout de même pas important de revoir la gratuité de la cantine. La majorité des membres présents n'en est pour l'instant pas d'accord.

#### **- Questions diverses**

> *départ ATSEM*

M. Deschamps annonce le départ de Mme Aurélie Ussel de son poste d'ATSEM au 1<sup>er</sup> avril prochain. L'appel à candidatures vient d'être lancé et déjà plusieurs CV ont été reçus.

Mmes Puravet et Kahane participeront, avec le Maire, aux différents entretiens.

> *logements communaux*

M. Deschamps fait part des dernières actualités au sein des logements communaux :

- 3 Chemin des Percières : depuis le décès de la locataire, l'appartement n'est toujours pas totalement vidé. Son compagnon peine à trouver du renfort et un véhicule de déménagement.
- 1 Bis Rue du Mas : l'état des lieux avec l'association Viltais s'est déroulé sans problème le 26 janvier dernier et une femme avec trois enfants devrait prendre la suite le 13 février prochain
- 1 Place de l'Eglise : l'association Viltais vient de faire savoir qu'elle enverrait aussi, d'ici quelques temps, son préavis de départ. La piste d'une famille avec 7 enfants communiquée par un habitant de Lalizolle est explorée en priorité.

M. Claisse espère que la commune ne rencontrera pas les mêmes difficultés qu'avec les précédents locataires de Boënat (peu autonomes, avec problèmes de santé,...). Mme Chiron s'étonne quant à elle que les recherches ne soient pas davantage ouvertes pour tenter de trouver des personnes avec un travail et des ressources financières intéressantes.

M. Deschamps explique que se sont souvent les allocations qui couvrent le loyer et que sa priorité reste l'école. La une de La Montagne de ce jour rappelle combien les écoles rurales sont fragiles au vu du nombre de fermetures de classe important annoncé pour la rentrée prochaine.

Mme Kahane pense effectivement qu'il est préférable de saisir cette opportunité plutôt que d'attendre quelques mois et prendre le risque de ne pas trouver mieux. De plus, si ces gens connaissent déjà

quelqu'un sur Lalizolle cela signifie qu'ils pourront sûrement compter sur eux en cas de problème.

Mme Chiron reste persuadée que ce type de bien pourrait intéresser des acheteurs mais M. Deschamps répète qu'il s'agit de patrimoine communal et qu'il est impensable de s'en débarrasser.

> *visite énergéticien du SDE*

M. Deschamps et M. Claisse ont reçu il y a quelques jours un technicien du SDE afin de diagnostiquer l'école et le bâtiment de l'ancienne école de Boënat, l'objectif étant de réduire leur consommation énergétique.

L'école chauffe actuellement au fioul, possède des doubles vitrages mais n'a pas d'isolation. La première préconisation serait d'y installer une chaudière à granulés en guise de chauffage central.

Quant aux logements de Boënat, ils sont équipés de vieux doubles vitrages, il y a peu d'isolation mais le chauffage au gaz est un point plutôt positif car c'est le seul combustible qui, dernièrement, n'a pas subi d'augmentation de prix. L'isolation extérieure serait très coûteuse (150 €/m<sup>2</sup>) et l'isolation par l'intérieur nécessiterait de tout casser. De plus, la seule subvention à laquelle ces travaux pourraient prétendre proviendrait du Département.

M. Conduché suggère, pour l'isolation extérieure, de commencer uniquement par la façade Nord ce qui ne semble pas être une piste totalement exclue.

Les résultats de cette étude sont attendus prochainement et, en fonction, peut-être que seules les fenêtres seront, dans un premier temps, changées, ce qui constituera déjà un investissement très conséquent.

> *contrôles cartes de pêche*

Les chiffres de vente de cartes de pêche sont en nette baisse depuis quelques années alors que beaucoup de pêcheurs se rendent à l'Étang de Duème. Des habitués ont également remarqué que la plupart des utilisateurs s'y rendaient sans avoir acheté de carte.

Les frais d'empoisonnement étant à la charge de la commune, il semblerait donc nécessaire de renforcer les contrôles.

Il est alors demandé à Mme Chiron, conseillère la plus proche du lieu, de bien vouloir s'en charger.

> *passage du Tour de France*

Une seconde réunion publique s'est tenue le 31 janvier dernier pour peaufiner les animations des uns et des autres.

Chalouze est pris en main par quelques uns de ses habitants pour décorer le hameau, le Comité des Fêtes et Viva Sioule s'occuperont du bourg, la mairie a réquisitionné une fanfare pour animer la fin de matinée, un marché devrait être organisé par des producteurs et la partie restauration sera assurée par l'Epicurien dans le bourg et par La Croix des Bois à la Bosse.

M. Deschamps fait savoir qu'une réunion avec le Conseil Départemental est programmée le 13 février prochain. Il rapportera certainement de nouvelles informations importantes à l'issue de celle-ci.

> *gestion du gîte et de la salle des fêtes*

M. Deschamps remercie tout particulièrement Mme Puravet qui se démène pour les locations des week-ends et remarque que ce n'est pas toujours facile.

Mme Kahane confirme sa volonté de bien vouloir toujours remettre à plat, avec Mme Pommier, les procédures pour les états des lieux et le ménage

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.